

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10 décembre 2024**

PROCES VERBAL

Après avoir été légalement convoqué le 30 novembre 2024, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 10 décembre 2024 à 19h00 en son sein au 33 avenue du Général de Gaulle à Viry Chatillon **sous la Présidence de Laurent SAUERBACH.**

Administrateurs présents :

- Marie-France EECKHOUDT
- Philippe LAGAUTERIE
- Christèle LECLERC
- Laurent SAUERBACH
- Aurélie TROUBAT
- Jean-Marie VILAIN

Absent :

- Pierre BELL-LLOCH

Absents excusés :

- Jérôme BERENGER donne pouvoir à Laurent SAUERBACH
- Arielle MERRINA donne pouvoir à Jean Marie VILAIN

Directeur de la Régie :

- Gilles MALAUSSENA

Membres du personnel présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :

- Carine DEPUILLE— Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Sandra MADEIRA – Représentante du personnel au sein du collège consultatif
- Aline WARDINI – Déléguée du personnel

Membres administratifs de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre présents au Conseil d'Administration à titre consultatif :

- Delphine SIGNOR – Directrice déléguée à l'eau potable
- Alexandre ISSAKIDIS – Chargé de mission eau potable

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, **Aurélie TROUBAT** est nommée secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

Le président demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande relative à une prime de partage sur la valeur.

À l'unanimité, le Conseil d'administration vote l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Sont votés à l'unanimité les points suivants :

- Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 septembre 2024.
- L'amortissement au prorata temporis au mois.
- Le Décision Modificative n°2 :

INVESTISSEMENT	
001- Résultat excédentaire de la section d'investissement reporté	62 634,94 €
217531 – dépenses d'immobilisations corporelles	62 634,94 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €

- Le Rapport d'orientation budgétaire (document joint).
- Ajourne la modification du règlement de service de l'eau.
- Les écrêtements :

**Synthèse des demandes d'écrêtement
 Conseil d'Administration du 10 décembre 2024**

Adhérent		objet de la demande		montant facturé TTC			montant proposé à l'écrêtement TTC			reste à la charge du client
dossier	contrat	volume en m3	facture totale TTC	Eau	Assainissement	Total	Eau	Assainissement	Total	
				€	€	€	€	€	€	
ECRETEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT										
						-			0,00	-
						SOUS TOTAL :			0,00	0,00
ECRETEMENT ASSAINISSEMENT										
						-			0,00	-
						SOUS TOTAL :			0,00	0,00
HORS LOI WARSMANN										
2024.29	6517865	816	3 502,53	1 722,22	1 780,31	3 502,53	0,00	0,00	0,00	3 502,53
2024.30	1347859	774	6 749,44	5 055,16	1 694,28	6 749,44	0,00	0,00	0,00	6 749,44
						SOUS TOTAL :			0,00	10 251,97
TOTAL GENERAL :		1 590	10 251,97	6 777,38	3 474,59	10 251,97	0,00	0,00	0,00	10 251,97

- Autorise le directeur à prendre une décision relative au versement d'une prime de partage de la valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Aurélië TROUBAT



Secrétaire de Séance